

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 06 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le six février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Etaient présents : Mmes RIOCREUX, FRAISSE, CHILON, BATONNEAU, LAVIELLE, Mrs BOISDRON, POTIRON, GUILBAUD, HALLIEN, NION.

Etaient excusés : Mmes BENESTON, DEZE, PAINBLANC, Mr GILBERTON.

Il est donné lecture de la séance du 5 décembre 2011, dont le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement Dominique pour avoir pris l'initiative de procéder au déneigement le dimanche 05 février.

### **COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICAL ET COMMISSIONS MUNICIPALES**

➤ Monsieur POTIRON donne un compte rendu du SMIPE Val Touraine Anjou. Les parcours de ramassage de collecte ont été changés, il n'y en a plus qu'un sur la Commune. Cette modification montre une diminution du tonnage et un gain de trajet sur Benais. Le tonnage sur les points d'apports volontaires est en nette augmentation. Des problèmes sont apparus avec la suppression de la collecte en porte à porte. Des critères d'éligibilité, pour le ramassage concernant les personnes ayant de réelles difficultés, doivent être définis.

Le SMIPE fait face aux évolutions réglementaires sur la filière qui vont croissantes. Pour exemple, les gravats vont désormais devoir être triés avant leur retraitement. Monsieur LEROUX Richard, directeur des services techniques, a rejoint l'équipe du SMIPE en 2011.

➤ Madame LAVIELLE informe, qu'au niveau de la CCPB, un diagnostic est en cours concernant la charte forestière.

➤ Mme BATONNEAU fait une présentation du site internet de Benais. Elle précise que le nouveau plan de la commune est à l'impression chez 37 de création.

➤ Madame FRAISSE informe que la réception des travaux de l'église aura lieu le mardi 07 février. La pré-réception des travaux de la mairie aura lieu le mardi 14 février à 9 H 00 et la réception le vendredi 17 février. Elle indique également que des travaux sont en cours sur les stations d'eau potable, ce qui peut engendrer des problèmes ponctuels de goût, d'odeur, de turbidité.

➤ Monsieur BOISDRON informe des différentes démissions au sein du comité des fêtes, une nouvelle assemblée générale aura lieu le dimanche 26 février à 11 H 00 afin d'élire un président et un trésorier. Il indique que le SIEIL a bien pris en compte notre demande concernant la compétence éclairage public.

➤ Madame BATONNEAU souhaite participer aux réunions concernant le PLU. Le conseil décide de l'intégrer dans la commission Urbanisme.

## **DEPENSES INVESTISSEMENT 2012**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le budget n'est pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et en application de l'article visé ci-dessus,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, jusqu'au vote du budget 2012.

## **LOCATION LOGEMENT 1, PLACE DE L'EGLISE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au départ de Mr MARCHADIER Ludovic et Mlle MARCHAIS Laëtitia, le logement type III situé 1, place de l'Eglise est vacant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propositions de la commission d'attribution des logements, décide, à l'unanimité, de louer ledit logement à Mr MERCIER Bastien et Mlle MAZY Morgane à compter du 15 février 2012 pour un loyer de 370,00 € par mois, révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE.

Un mois de dépôt de garantie sera demandé à la signature du bail. Les charges ne sont pas incluses dans le montant du loyer.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire Adjoint à effectuer l'état des lieux et à signer le contrat de location avec les intéressés et tous documents s'y rapportant.

## **NON RESTITUTION DU DEPOT DE GARANTIE SUITE A RESILIATION DE BAIL**

Madame FRAISSE indique que Monsieur MARCHADIER Ludovic et Mademoiselle MARCHAIS Laëtitia, locataires du logement communal sis 1, place de l'Eglise à BENAIS ont dénoncé le bail de location et ce, à compter du 15 janvier 2012.

Elle précise que l'état des lieux, qui a été effectué en présence de Mr MARCHADIER et Mlle MARCHAIS, a fait apparaître que le nettoyage du logement n'avait pas été effectué et que des dégradations avaient été constatées dans la cage d'escalier et la salle de bains.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide de ne pas restituer à Mr MARCHADIER Ludovic et Mlle MARCHAIS Laëtitia le dépôt de garantie qu'ils avaient versé à la signature du contrat de location. Cette somme sera affectée aux travaux de nettoyage et de peinture à réaliser par la commune.

## **LOCATION LOGEMENT 4 RUE DE LA REPUBLIQUE APPT C**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au départ de Mr GILBERTON Luc, le logement type II situé 4, rue de la République, appartement C, est vacant.

Le Conseil Municipal, après examen des diverses demandes, décide, à l'unanimité, de louer ledit logement à Mr POUPINEAU Guillaume à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 pour un loyer de 270,00 € par mois, révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE.

Un mois de dépôt de garantie sera demandé à la signature du bail. Les charges ne sont pas incluses dans le montant du loyer.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire Adjoint à effectuer l'état des lieux et à signer le contrat de location avec l'intéressé et tous documents s'y rapportant.

### **CONTRAT DE VERIFICATION DU SYSTEME DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE**

Madame FRAISSE propose de renouveler le contrat de vérification du système de protection contre la foudre à l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention avec la société BCM à DOUAI 59 pour un montant de 200 € H.T. Celle-ci est établie pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, renouvelable pour la même durée sans pouvoir excéder 3 ans.

### **ENCAISSEMENT CHEQUE POUR SINISTRE BARRIERES DEVANT L'ECOLE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les barrières, devant l'école, ont été détériorées par un véhicule.

Après déclaration de ce sinistre auprès de l'assurance MMA, ce dernier nous a fait part du remboursement par l'assurance de la partie adverse, d'une somme de 430,56 €, correspondant au montant d'acquisition des 3 barrières.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à encaisser le chèque correspondant.

### **INDEMNITE POUR FRAIS DE DEPLACEMENT**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'allouer une indemnité pour frais de déplacement à Mlle FRANCOIS Anne-Claire, domiciliée à LA RICHE 37, considérant que le salaire d'un assistant de conservation du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe est faible eu égard à la qualité de service rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lui attribuer une indemnité forfaitaire d'un montant de 250 € qui lui sera versé avec la paye du mois de mars.

### **DEPOT DES ARCHIVES COMMUNALES DE + 100 ANS AU SERVICES DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

Des archives ont été récupérées dans un garage communal. La commune a deux possibilités soit les conserver mais il va falloir du temps supplémentaire à Mlle FRANCOIS Anne-Claire, assistant de conservation du patrimoine et de la place, soit les déposer aux services d'archives départementales qui en assurera le classement et le rangement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite déposer les fonds anciens aux services des archives départementales considérant le manque de place et les conditions de conservation aléatoires de ces documents. Un courrier sera adressé dans ce sens en demandant néanmoins à conserver les registres d'état civil, les registres de délibérations et le cadastre napoléonien.

### **VENTE DE BOIS**

Monsieur BOISDRON informe le Conseil Municipal que des habitants de BENAIS recherchent des coupes de bois de chauffage sur pied.

Après avoir répertorié les parcelles de bois dont la commune est propriétaire, il s'avèrerait que plusieurs coupes de bois pourraient être réalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de bois sur pied et fixe le tarif à 12 € le stère pour le chêne et à 10 € le stère pour les autres essences.

## **INSTRUCTION DES C.U.a ET DES D.P. SIMPLIFIEES**

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de la D.D.T. concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme notamment le transfert des Certificats d'Urbanisme d'Information et les déclarations préalables simplifiées.

Bien que le Conseil Municipal ait refusé de signer la nouvelle convention avec les services de l'Etat, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, le service instructeur de la DDT mettra en œuvre les dispositions contenues dans ce projet de convention et par la suite sera amené à retourner à la mairie, sans les instruire, les dossiers dont l'instruction sera de notre ressort.

Le transfert de l'instruction de l'urbanisme vers la Communauté de Communes est à l'étude.

## **PERMANENCES POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

Dans le cadre des prochaines élections présidentielles, le conseil municipal fixe le calendrier des permanences pour l'organisation des bureaux de vote les 22 avril et 06 mai 2012 :

DIMANCHE 22 AVRIL 2012 :

DIMANCHE 06 MAI 2012

Claude, Michèle et Nathalie sont absents

8h00 à 10h30 : Pierre, Stéphanie  
10h30 à 13h00 : Claude, Michel, Marie-Neige  
13h00 à 15h30 : Michèle, Nathalie,  
15h30 à 18h00 : Thierry, Cyrille, Catherine

8h00 à 10h30 : Pierre, Cyrille, Nelly  
10h30 à 13h00 : Michel, Marie-Neige  
13h00 à 15h30 : Stéphanie,  
15h30 à 18h00 : Thierry, Catherine,

## **QUESTIONS DIVERSES**

☞ Monsieur BOISDRON donne connaissance au Conseil Municipal d'un arrêté pris par le Conseil Général concernant l'instauration d'un « STOP » sur le chemin rural n° 11 à l'intersection avec la RD 469 (Rue de la Croix Rouge) suite à la demande formulée par la commission voirie. Le Service Territorial d'Aménagement du Sud-Ouest mettra en place par ses soins et à ses frais la signalisation réglementaire correspondante.

Il fait part également du courrier adressé au STA pour l'installation d'un « STOP » Rue des Ricordières à l'intersection avec la Rue du Petit Clocher et la création d'une zone 30 au lieu dit « La Grand'Cour » pour sécuriser la sortie de l'impasse. La réunion prévue ce jour, au STA, sur ces sujets a été reportée à cause des intempéries.

☞ Madame le Maire donne lecture du courrier des vignerons de la Touraine sur la libéralisation des droits de plantation. Le projet de règlement visant à supprimer un instrument de régulation du potentiel de production viticole s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette dérégulation entraînera des conséquences dramatiques sur l'économie de notre secteur mais aussi et plus largement sur l'aménagement du territoire, l'environnement, le tourisme, la qualité des produits et sur les emplois que génère la viticulture.

Le Conseil Municipal donne son accord pour signer le projet de déclaration.

☞ Madame le Maire informe le Conseil d'un projet de course pédestre organisée par la Maison Familiale Rurale de Bourgueil, le dimanche 11 mars 2012, qui a pour but de financer un voyage à l'étranger pour les élèves. Ce projet est également soutenu par la mairie de Bourgueil et le Syndicat des Vins. 3 parcours sont proposés de 5, 10 et 20 kms sur Bourgueil et Benais.

☞ Madame le Maire informe le Conseil que le salon 1001 couleurs, organisé par l'Office de Tourisme, se tiendra du 26 au 29 avril 2012 à la Salle des Fêtes de Benais. Une rencontre aura lieu pour l'organisation de ces journées avec Mr FOUQUET et Christelle de l'O.T. et Stéphanie, Catherine et Nelly.

- ☞ Madame le Maire informe le Conseil que l'école de cavalerie de Saumur effectuera des exercices tactiques d'instruction dans la région entre le 28 février et le 1<sup>er</sup> mars 2012.
- ☞ Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Christèle NAUROY PIQUETTE, membre de l'Association « Les Val'Drouilleurs de Loire », demandant à séjourner sur la commune du 1<sup>er</sup> au 4 novembre 2012. Elle recherche une salle pouvant accueillir 30 à 50 personnes pour prendre les repas et un lieu pour stationner environ 15 camping-cars, sans eau ni électricité.  
Le Conseil Municipal donne son accord pour louer la salle des fêtes, au prix d'un week-end pour les 4 jours c'est à dire 220 €. En ce qui concerne le stationnement des camping-cars les coordonnées de Thierry seront données à la responsable pour l'organisation de ce séjour.
- ☞ Madame le Maire donne lecture du courrier du CNFPT relatif à la diminution de 1 % à 0.9 % de la cotisation obligatoire pour la formation professionnelle des agents territoriaux.
- ☞ Monsieur POTIRON fait part de l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire concernant le projet de Règlement Intérieur de Sécurité, instauré au sein de la collectivité, dont une copie a été donnée à chaque conseiller.
- ☞ Madame LAVIELLE fait part au Conseil du courrier de l'INSEE l'informant du nouveau chiffre officiel relatif à la population légale de la commune tel qu'il ressort du nouveau recensement. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012 la population totale de Benais est de 940 habitants.
- ☞ Madame le Maire donne lecture du courrier du Président de la nouvelle association « Harmonie Benais – La Chapelle sur Loire » qui est la fusion des 2 associations de musique « Harmonie Ste Cécile » de Benais et « Harmonie La Renaissance » de La Chapelle sur Loire. Il s'agit d'une simplification administrative reflétant la réalité de fonctionnement de l'orchestre.
- ☞ Madame le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de remerciements des enfants de CP et CE1 de l'école de BENAIS pour les jumelles qui leur ont été offertes, lors de vœux, en récompense du label ECO-ECOLE.
- ☞ Monsieur BOISDRON informe le Conseil que malgré des communications téléphoniques régulières avec la société R'LAN et le Conseil Général au sujet de la couverture internet sur le secteur de Chavannes, il n'y a pas d'avancée. Un courrier leur sera adressé pour faire évoluer ce dossier au plus vite.  
Il donne connaissance d'un devis concernant la réfection de certains panneaux sur le sentier d'interprétation pour un montant de 2 341.77 € dont 50 % concerne des problèmes de vandalisme.
- ☞ Madame CHILON fait part de la réponse positive reçue pour l'annulation de la facture du feu d'artifice 2011 à cause des conditions climatiques.
- ☞ Monsieur NION informe le Conseil que le comité syndical du PNR a eu lieu à BENAIS. Un diaporama sur les chauves souris a fait ressortir qu'il existe 21 espèces sur le territoire dont 9 sur BENAIS. Un courrier leur sera adressé pour leur demander cette expo pour le mois de septembre. Le montant de la participation au PNR pour 2012 sera de 1 € par habitant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.